



PRÉFET DU VAR

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral du 21 juin 2017, il sera procédé à une enquête publique, dans les formes prescrites par le code de l'environnement, sur le projet de concession de la plage naturelle de l'Anglade sur le territoire de la commune du Lavandou.

La concession a pour objet l'entretien de la plage de l'Anglade ; elle est constituée d'un linéaire de 731 m et d'une superficie de 13.002 m² correspondant à 9.942 m² de sable émergé et 3.060 m² d'épi et de sable immergé.

Le projet ne nécessite pas d'étude environnementale.

Les informations concernant le projet mis à l'enquête pourront être demandées auprès du préfet, responsable du projet de concession (direction départementale des territoires et de la mer du Var, Délégation à la mer et au littoral, Boulevard du 112^{ème} Régiment d'Infanterie - CS 31209 - 83070 TOULON CEDEX).

L'enquête publique se déroulera du 17 juillet 2017 au 21 août 2017, soit 36 jours en mairie du Lavandou, Place Ernest Reyer – 83980 Le Lavandou, siège de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, un exemplaire du dossier sera déposé en mairie du Lavandou où le public pourra en prendre connaissance du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h.

Le dossier, le formulaire des incidences Natura 2000 et l'avis d'enquête seront mis en ligne sur le site internet de l'État dans le Var (<http://www.var.gouv.fr> : rubrique : politiques publiques - environnement - projets d'aménagement impactant l'environnement).

Le dossier sera consultable depuis un poste informatique dédié installé en Préfecture du Var aux heures d'ouverture de celle-ci pendant toute la durée de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête ouvert à cet effet en mairie du Lavandou. Il pourra également les adresser par courrier postal, au commissaire enquêteur, au siège de l'enquête à l'adresse susvisée ou par courrier électronique à l'adresse suivante : enquete.publique@le-lavandou.fr

Les observations et propositions émises par courrier électronique seront accessibles pendant la durée de l'enquête sur le site internet de l'État dans le Var.

Monsieur Michel RIQUET, Colonel de l'armée de terre (E.R.) et mandataire judiciaire à la protection des majeurs, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur. Il recevra personnellement le public en mairie les jours suivants :

Permanences	mairie du Lavandou
Lundi 17 juillet 2017	9 h – 12 h
Mardi 25 juillet 2017	14 h – 17 h
Mercredi 2 août 2017	9 h – 12 h
Jeudi 10 août 2017	14 h – 17 h
Lundi 21 août 2017	14 h – 17 h

À l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête en mairie du Lavandou, en préfecture du Var (direction départementale des territoires et de la mer du Var, service aménagement durable). Ces documents seront également mis en ligne sur le site internet de l'État dans le Var.

Le préfet du Var accordera ou refusera la concession de plage à la commune du Lavandou par arrêté.